

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-4 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-10-38x-01309 Référence de la demande : n°2019-01309-052-001

Dénomination du projet : relâcher de hamster Naturoparc

Lieu des opérations : -Départements : Bas-Rhin, Haut-Rhin

Bénéficiaire : parc Animalier centre relais des cigognes Naturoparc

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le présent dossier concerne une demande d'autorisation d'introduction citée en référence, concernant le renforcement de population de Hamsters communs (*Cricetus cricetus*) dans les départements du Haut Rhin et du Bas Rhin, sollicitée par la SARL centre relais des cigognes - Naturoparc, sur la période 2020-2024.

Le CNPN émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'introduction concernant le projet (répertorié sous le n° 2019-10-38x-01309) élaboré conformément aux normes et aux conditions établies par le plan national d'action (PNA) dédié à cette espèce, approuvé par le CNPN, et aux conditions déclinées dans le rapport de la DREAL Grand Est en date du 19/11/2019.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 16 janvier 2020

Signature :

